

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 4 (1919)  
**Heft:** 9

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger

RAIFFEISEN

## Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. *Aug. Mounoud*, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. *Bovard-Giddey*, Maupas 7, Lausanne.

### XVI<sup>me</sup> RAPPORT ANNUEL

DE L'UNION SUISSE  
DES CAISSES RAIFFEISEN

(Suite.)

EXERCICE 1918

D'autre part la dépréciation de la valeur de l'argent a contraint de nombreux paysans à différer toute réparation ou toute nouvelle acquisition de matériel qui n'étaient pas strictement indispensables. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie des capitaux liquides dont dispose actuellement l'agriculture représente des valeurs réalisées. Contraint d'ensemencer une plus grande surface de son domaine et ne pouvant se procurer des fourrages artificiels, le paysan s'est vu dans la nécessité de diminuer son troupeau bovin; à la place des superbes forêts d'antan s'étendent des espaces dénudés et les jeunes plantations ne pourront être exploitées que dans un avenir lointain. On peut s'attendre à ce que les fonds déposés dans nos Caisses soient mis à forte contribution dès que les circonstances seront rentrées dans la normale; quoiqu'il en soit, le capital d'exploitation nécessaire à l'agriculture sera plus considérable qu'avant la guerre.

Les amortissements des prêts sur billets, dont le paysan se sert volontiers pour son crédit d'exploitation, et des prêts sur seconde hypothèque se sont faits normalement, et les intérêts ont été payés régulièrement. En ce temps de renchérissement du prix de l'argent (taux) et de sa dépréciation comme valeur d'échange, on a compris dans nos campagnes qu'il était sage d'employer ses économies à l'extinction des anciennes dettes, de façon à se trouver mieux armé pour faire face aux difficultés qui ne tarderont pas à surgir dans un avenir prochain.

#### La Caisse centrale de l'Union suisse.

Comme les sections qui lui sont affiliées, la Caisse centrale a vu s'élever dans des proportions inattendues le chiffre de son Bilan. L'augmentation, relativement à 1917, est de 58 %, soit 12.812.316,01 contre 8.118.179,07. Le chiffre de roulement a passé de 82 à 147 millions. La nécessité où nous sommes de conserver constamment en banques, en dépôts à vue, des capitaux relativement élevés à des taux inférieurs à ceux que nous consentons aux comptes courants créditeurs de nos Caisses explique le bénéfice modeste de l'exercice, soit 33.425,10 fr. Déduction faite de l'intérêt au 4 % que nous bonifions aux parts d'affaires, le même depuis 16 ans, nous avons pu allouer 12.000 fr. au fonds de réserve et porter le solde à compte nouveau.

Le capital social de l'Union s'est accru de 130.000 fr., atteignant ainsi 512.500 fr. D'après nos statuts chaque Caisse doit souscrire une part

d'affaires de 1000 fr. par 100.000 fr. ou partie de cette somme du chiffre de son Bilan. Sur ces bases le capital de garantie de la Caisse centrale s'élevait au 31 décembre 1918 à 638.000 fr. On sait qu'à l'occasion de la révision des statuts centraux, le Comité proposera de modifier le système en vigueur jusqu'à maintenant, de manière à augmenter la garantie due par chaque Caisse locale, dont chacune est à responsabilité illimitée des membres, en faveur de la Caisse centrale.

Le compte *obligations* ne présente pas de changements notables.

Les augmentations les plus sensibles ressortent aux chapitres des comptes courants et des comptes créditeurs. Dans la nécessité où elles se trouvaient de conserver des valeurs constamment disponibles et réalisables, les Caisses ont utilisé largement leurs comptes courants à vue ce qui nous a contraints à observer la même réserve de façon à être toujours en mesure de répondre aux réquisitions qui nous étaient adressées. Pour ce, nous avons dû augmenter considérablement l'actif de nos propres comptes dans les Banques nos correspondantes, ainsi que notre portefeuille d'effets escomptables à la Banque nationale. Ce dernier poste s'élevait à la fin de l'exercice à 2,7 millions.

Le solde de nos disponibilités a été employé à l'achat de valeurs, titres de toute sûreté, obligations de la Confédération et des Cantons dont le montant a passé de 3.799.737,50 fr. à fin 1917, à 5.264.245,05 fr.

Parmi nos comptes courants débiteurs figurent, à côté de crédits ordinaires ou extraordinaires accordés à un certain nombre de nos Caisses affiliées, des avances faites à quelques associations agricoles et économiques, dont le but est très rapproché de celui que nous poursuivons et qui ont pris un essor réjouissant au cours de ces dernières années. Les rapports d'affaires que nous entretenons avec ces groupements nous sont extrêmement précieux : nous y voyons le gage d'une collaboration toujours plus intime de toutes les forces de conservation sociale et de reconstitution économique, si nécessaires dans les jours troublés que nous vivons. L'afflux de capitaux vers le milieu de l'exercice, l'impossibilité où nous nous trouvions de les utiliser, sans danger de pertes, dans des placements risqués nous contraignirent aussi à marcher dans cette voie en-

core nouvelle pour nous. Nous pouvons ajouter qu'il nous parut sage de ne pas faire une part trop large à l'achat de titres officiels, dont le cours en bourse tend à descendre continuellement et que d'autre part on ne saurait que se réjouir de pouvoir mettre à la disposition d'associations agricoles des capitaux d'origine identique. Un financier compétent auquel nous avons demandé son appréciation relativement à notre bilan constatait, à côté du développement réjouissant de notre institution centrale, le soin apporté à conserver une liquidité suffisante des ressources en capitaux. Les placements de fonds lui paraissaient rationnels, alliant le minimum de risque avec le maximum de rendement possible.

### **Organes de l'Union Suisse.**

Les deux organes de l'Union, le « Raiffeisenbote » et le « Messenger », ont continué à paraître chaque mois. Le premier compte environ 3,600 abonnés, le second tire à 1000 exemplaires. Le nombre des Caisses qui font remettre gratuitement notre feuille à tous leurs sociétaires a encore augmenté.

Si, d'une part, le nombre des abonnés est des plus satisfaisants, il y a lieu de regretter que les collaborateurs se fassent autant désirer. L'organe officiel de l'Union devrait être la grande salle de conversation ouverte à chacun des 17,000 sociétaires de nos Caisses. C'est là que devraient se discuter tous les changements, améliorations, expériences auxquels nos Caisses pourraient donner lieu. A côté de questions spécifiquement financières et économiques, maints sujets d'ordre général, relatifs aux intérêts généraux de notre pays pourraient y être traités. Une telle collaboration contribuerait à faire de notre faisceau un tout, un édifice solidement construit, aux parties bien coordonnées.

Une commission allemande et une commission française ont la responsabilité de la rédaction de nos deux journaux, imprimés par les soins de la « Graphische Anstalt », A. Walter, à Olten, et le second, par l'imprimerie Bovard-Giddey, à Lausanne.

### **Révisions**

Par suite de service militaire auquel fut astreint une partie de notre personnel, il ne fut pas possible de donner à cette partie de notre travail tout le temps que nous eussions désiré lui consacrer.

Des 224 Caisses de l'Union, seules furent inspectées 72 Caisses allemandes et 4 françaises. D'autre part, un nombre relativement plus considérable de Caisses que par le passé réclamèrent notre appui à l'occasion de la clôture de leurs comptes annuels.

L'expérience prouve combien est nécessaire, pour le développement normal de nos sections, un service de révisions confié à des spécialistes neutres et désintéressés. Les procès-verbaux d'inspection, rédigés avec soin, permettent aux pouvoirs directeurs de l'Union de se rendre un compte exact de la marche des Caisses révisées et leur donnent l'occasion d'intervenir là où le besoin s'en fait sentir. Les Comités locaux ont aussi une vue plus exacte de leurs devoirs et de leurs responsabilités, tandis que les Caissiers, même et surtout les plus consciencieux, profitent de cette rencontre pour tirer au clair mainte question embarrassante que fait surgir la pratique des affaires.

Il ne s'agit donc pas seulement pour nos réviseurs de faire la preuve de l'exactitude des reports et de la parfaite justesse des comptes. La présence d'un représentant du Comité permet à celui-ci de rappeler les principes généraux sur lesquels reposent nos Caisses et d'en montrer l'application dans le détail des affaires.

Trop nombreux sont encore les membres de comités qui s'en remettent à leurs Caissiers de tout les soucis d'une Caisse de crédit. Une vigilance toute particulière de leur part devrait être requise pour tout ce qui touche à la régularité des paiements tant en intérêts échus qu'en amortissements. Il nous plait cependant de noter ici le soin apporté dans leur travail par la grande majorité des Comités des Caisses que nous avons visitées au cours du dernier exercice.

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur le timbre a causé bien des tracasseries à notre Bureau central. Nous nous sommes efforcés de donner à nos Caissiers toutes les instructions nécessaires ; pour les points sur lesquels la loi et l'ordonnance d'exécution n'étaient pas parfaitement limpides, nous avons sollicité et obtenu de Berne les éclaircissements nécessaires. En certains cas, le Bureau fédéral des contributions a bien voulu reconnaître le caractère spécial de nos institutions et a renoncé à leur imposer certaines formalités inutiles. D'autres fois, hélas, nous nous sommes heurtés à un mauvais vouloir tenace et

nous avons dû nous soumettre à des exigences que nous estimons encore en contradiction avec la lettre de la loi.

L'Union s'est de plus occupée d'un certain nombre de questions dans lesquelles elle s'est efforcée de sauvegarder les intérêts de tous les associés. Nous n'en citerons que quelques-unes : relations des Caisses avec les communautés politiques ou religieuses pour la gestion de leurs fonds, déclarations aux autorités cantonales ; subventions aux Caisses nouvellement fondées pour leur permettre de faire face aux frais de premier établissement, etc.

### **Relations financières.**

Les rapports des Caisses locales avec la Caisse centrale ont continué, pour la majorité de nos Sections, à se faire par l'intermédiaire des banques, nos correspondantes. Cependant, un nombre toujours plus grand de Caisses des cantons de Saint-Gall, Appenzell, Thurgovie, Grisons, Schaffhouse et quelques-unes même de cantons plus éloignés traitent directement leurs affaires avec notre Bureau central.

De plus en plus, notre Caisse centrale s'affirme comme un organisme indépendant, traitant d'égal à égal avec les banques capitalistes, et dont la prospérité est le gage de celle des Caisses qui lui sont affiliées.

En septembre fut ouvert un compte de virements (Giroconto) à la Banque nationale, offrant de nouvelles facilités pour les versements de fonds. Les rapports d'affaires que nous entretenons avec le premier institut financier du pays nous ont déjà procuré des avantages appréciables.

Le service des chèques s'est quelque peu accru. Nous savons que le désir de remplacer les paiements en espèces par le paiement par chèques se fait jour de plus en plus, même dans les cercles agricoles. Nos efforts contribueront sans doute à vulgariser ce mode de faire et à le répandre au sein de nos Caisses.

Tandis que la grande majorité de nos membres comprenant que le sens de la solidarité doit se manifester non seulement dans le rayon local d'une Caisse particulière, mais encore sur le terrain national, entre les diverses Caisses affiliées à l'Union, se font un devoir de faire toutes leurs affaires par l'intermédiaire du Bureau central, d'autres Caisses continuent à re-

mettre leurs souscriptions aux emprunts fédéraux ou cantonaux à des banques privées ou officielles et à déposer chez elles une partie plus ou moins grande de leurs disponibilités. Nous croyons devoir leur rappeler que cette pratique est antistatutaire et qu'elle va à l'encontre de leurs vrais intérêts, qui sont solidaires de ceux de la Caisse centrale. La petite différence dont ils bénéficient ne saurait compenser le tort causé par cette pratique à l'ensemble de leurs co-associées. Elles contribuent ainsi au renchérissement du prix de l'argent dont pâtissent surtout les petits débiteurs, car il est bien évident qu'une banque qui consent des taux élevés à ses créanciers doit se récupérer par ailleurs.

Les taux de la Caisse centrale ont continué à être les suivants : Comptes-courants créditeurs à vue, 4  $\frac{1}{4}$  % (y compris une provision de  $\frac{1}{2}$  ‰ pour les montants dépassant 20.000 par semestre); dépôts à 4 mois, 4  $\frac{1}{2}$  %; à 8 mois, 4  $\frac{3}{4}$  %; à 2 ans, 5 %. Le taux des obligations a également été porté à 5 %. Les Caisses débitrices ont obtenu des avances à 5 % plus  $\frac{1}{8}$  % de commission par trimestre.

#### **Personnel de la Caisse centrale.**

Le rapide développement de l'Union a eu sa répercussion sur le personnel de nos bureaux que nous avons dû compléter par l'engagement de nouveaux employés. Afin de pourvoir spécialement au travail de revision, d'instruction et de propagande, nous avons créé un nouveau poste officiel de « Secrétariat de l'Union », auquel nous avons appelé un de nos anciens employés, M. J. Henberger, auquel nous avons également remis la signature par procuration.

Aux côtés du Directeur du Bureau de l'Union, l'Inspecteur, M. Joseph Stadelman, travaille maintenant un personnel de 10 employés.

M. le pasteur Mounoud, membre du Comité de Direction, a continué à pourvoir au travail du Secrétariat français et à la propagande en Suisse romande, plus spécialement dans le Canton de Vaud.

#### **Bureaux de l'Union.**

Les locaux que nous occupions dès 1912 à la Langgasse étant depuis longtemps devenus insuffisants, nous nous sommes décidés à transporter nos bureaux dans un appartement que nous avons loué au centre de la ville, dans le

voisinage immédiat de la gare (Postrasse 14), assurant ainsi des communications postales beaucoup plus rapides. Nos divers services disposent maintenant d'un espace suffisant, au lieu de l'encombrement de jadis.

#### **Dépôt de livres et de matériel.**

Le renchérissement constant des matières premières et de la main-d'œuvre a eu son contre-coup inévitable sur les prix des diverses fournitures que notre Bureau met à la disposition des Caisses et dont la demande a été en augmentant sans cesse. Nous avons expédié 1043 envois pour un montant total de 13.370 fr.

Un certain nombre de Caisses qui jusqu'ici, en dérogation aux statuts, faisaient leurs achats auprès de maisons de commerce sans relations avec l'Union, ont vu qu'il était dans leur intérêt de se servir des formulaires édités par nos soins, que nous pouvons livrer, grâce à notre fort débit et à l'importance de nos commandes auprès de nos fournisseurs, à des prix avantageux.

#### **Fédérations cantonales.**

A peu d'exceptions près, toutes les Caisses de l'Union font partie de groupements en fédérations soit cantonales, soit régionales. Ces groupements ont, avant tout, pour but, de pourvoir au travail de divulgation de nos principes dans leurs cantons respectifs et de défendre les intérêts de leurs Caisses auprès des autorités locales.

Des rapports que nous ont transmis les Comités, nous extrayons les renseignements ci-après :

*Bâle-Campagne.* — Deux assemblées de délégués où l'on discuta la nouvelle loi sur le timbre ainsi que son ordonnance d'exécution. Le gouvernement de ce demi-canton interdisant aux communes et corporations officielles, ecclésiastiques et politiques de déposer leurs fonds auprès des Caisses de crédit, il fut décidé d'intervenir énergiquement auprès des autorités supérieures afin d'obtenir la suppression d'une mesure aussi vexatoire, d'autant moins compréhensible que d'autres cantons, dont la législation est aussi soigneuse des intérêts publics que celle de Bâle-Campagne, autorisent cette pratique.

*Argovie.* — Le groupement des Caisses de ce canton a fait preuve de la plus fructueuse activité sous la direction de son président, M. le curé Waldesbühl. Grâce à son intervention et à l'appui intelligent que lui a prêté le Secrétariat

Suisse des paysans dont le siège central, on le sait, est à Brugg le Grand-Conseil de ce canton a édicté une loi sur les Caisses d'épargne et les établissements de crédit des plus libérale, qui tient compte des intérêts de nos Caisses Raiffeisen et qui contribuera certainement à leur extension. Toutes les Caisses de ce canton ont obtenu la concession prévue par la loi et l'Union a été reconnue par le gouvernement comme instance de révision officielle. Par contre, la question des dépôts de capitaux appartenant aux communes auprès de nos Caisses est encore en suspens et reste sur la liste des tractanda ainsi que celle de de l'impôt cantonal et communal.

Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance aux vaillants champions de notre cause, MM. Waldesbühl, curé à Wettingen; Stutz, instituteur à Gamingen et Welti, instituteur à Leuggern. C'est grâce à leurs efforts persévérants que sur les treize Caisses fondées en 1918, incrites dans nos listes, six ressortissent du canton d'Argovie.

*St-Gall.* — L'assemblée générale a discuté l'agrégation à l'Union suisse en qualité de membres collectifs, d'associations coopératives agricoles.

*En Haut-Valais* quatre nouvelles Caisses ont été fondées sous les auspices du président de la Fédération régionale, M. le Doyen Werlen, à Louèche.

Les Fédérations cantonales ont une tâche importante à remplir au sein de l'Union Suisse et nous aimerions qu'elles en prissent toujours mieux conscience.

C'est à elles qu'il appartient, en première ligne de répandre et de défendre dans leurs cantons respectifs les principes à la base des Caisses Raiffeisen et d'augmenter ainsi le nombre de nos sections. A l'occasion de la révision des statuts centraux il y aura lieu de mieux délimiter que par le passé leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de l'Union Suisse.

#### **Caisses affiliées à l'Union suisse.**

Au 31 décembre 1917 : 211 Caisses.

Augmentation en 1918 : Albinen (Valais) ; Döttingen (Argovie) ; Ems (Valais) ; Erschmatt (Valais) ; Klingnau (Argovie) ; Le Brassus (Vaud) ; Lengnau (Argovie) ; Schänis (St-Gall) ; Spreitenbach (Argovie) ; Untersiggenthal (Argovie) ; Villarzel (Vaud) ; Wittnau (Argovie). Total : 13.

Au 31 décembre 1918 : 224 Caisses.

D'entre les Caisses nouvelles, 11 sont de langue allemande et 2 de langue française. Les 224 Caisses affiliées à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

Suisse allemande	162 Caisses
Suisse romande	60 »
Suisse italienne	1 »
Suisse romanche	1 »

#### **Rapport de révision.**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen aux fins d'examiner le compte annuel et le bilan (art. 20, § 5 des statuts) au 31 décembre 1918, nous présentons ci-après un rapport sommaire sur le résultat de notre travail.

1. Le bilan et le compte annuels adjoints au présent rapport annuel concordent avec les livres et pièces annexes que nous avons examinés et que nous avons trouvés proprement et correctement tenus.

2. Résumant les explications détaillées données dans notre rapport spécial en date du 10 mai 1919, nous nous sommes convaincus de l'existence des valeurs, en caisse, titres et effets, portés au bilan au 31 décembre 1918, ainsi que de l'exactitude, démontrée par les livres, des divers postes passifs du dit bilan.

Ce rapport spécial a été présenté à l'Assemblée générale et forme une partie essentielle de cette déclaration.

La proportion des moyens liquides relativement aux engagements en cours correspond parfaitement aux exigences auxquelles à ce point de vue la Caisse centrale de l'Union suisse doit faire face comme chambre de compensation.

La Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen grâce au sens entendu des affaires de ses organes administratifs et au placement sûr des capitaux qui lui sont confiés mérite à tous égards la confiance qui lui est témoignée par ses créanciers.

Zug, 10 mai 1919.

Revision und Treuchand-Aktiengesellschaft  
in Zug

(Société fiduciaire et de revision S. A. Zug)

Un membre de la commission de direction :

(L. S.) J. BEERLI.

Le reviseur : LEHMANN.

## Développement de la Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Années 1903 - 1918

ANNÉE	MOUVEMENT Fr.	BILAN Fr.	CAPITAL SOCIAL Fr.	RESERVES Fr.
1903	1,636,241.65*	240,516.20	2,400.—	221.65
1904	2,474,425.94	492,473.06	8,500.—	974.06
1905	3,834,262.62	608,788.77	17,100.—	1,297.77
1906	4,135,959.02	577,851.41	31,550.—	382.93
1907	5,377,458.62	897,757.39	45,450.—	927.49
1908	6,331,216.60	1,097,714.70	60,700.—	2,011.25
1909	8,723,883.82	1,179,212.65	75,550.—	3,622.—
1910	11,579,994.37	1,474,219.87	90,800.—	7,051.07
1911	16,862,442.32	1,891,363.15	109,800.—	10,039.17
1912	18,821,034.86	1,753,854.60	135,600.—	10,140.01
1913	9,663,443.66	1,557,175.80	248,000.—	64,704.58
1914	10,856,730.29	1,828,163.96	310,100.—	20,000.—
1915	20,316,566.60	3,045,886.85	342,400.—	24,500.—
1916	37,115,465.51	5,262,923.78	374,500.—	30,000.—
1917	82,528,267.85	8,118,179.07	383,000.—	37,000.—
1918	147,453,607.60	12,812,316.01	512,500.—	49,000.—

\*) De 1903-1915, les chiffres du roulement sont ceux de l'actif et du passif additionnés; depuis 1913 ils ne figurent plus qu'en leur forme simple.

### Les Caisses de l'Union suisse en 1918.

Au cours de l'année 1918, 13 Caisses nouvelles sont venues se grouper autour de notre faisceau central, soit le 8 % du nombre des Caisses en 1917, réunissant 16,800 membres environ, soit 1880 de plus qu'en 1917 (augmentation 12,5 %). Chaque Caisse compte en moyenne 75 associés, allant de 337, Caisse de Mels, St-Gall, à 13, chiffre des sociétaires de la plus petite de nos sections, la Caisse nouvellement fondée dans le village montagnard de Ergisch dans le Haut-Valais. Les Caisses les plus anciennes enregistrent, comme leurs sœurs cadettes, d'importantes augmentations dans la liste de leurs membres, ce qui prouve que les indifférents ou les adversaires des débuts sont devenus peu à peu des amis de nos Caisses et veulent aussi s'en assurer les conditions favorables. Le paysan est réfléchi, circonspect. Ce n'est que lorsqu'une entreprise a fait ses preuves de solidité et de bonne tenue qu'il se décide à lui octroyer ses sympathies. Il en est ainsi pour nos Caisses Raiffeisen. En temps de paix comme aux époques de guerre, elles se sont montrées dignes de la confiance de tous, grâce au sérieux de

leur administration et aux principes moraux qui sont à leur base et inspirent leur gestion.

Le bilan total des Caisses s'est accru de 43 % et passe ainsi de 46 ½ millions à environ 66 millions, augmentation que peuvent accuser sans doute bien peu d'instituts financiers.

Si ces chiffres témoignent en faveur de la confiance toujours plus grande accordée à nos mutualités de crédit locales et s'ils atteignent un niveau que nous n'eussions guère osé espérer, il y a peu d'années encore, on ne peut cependant les comparer avec ceux des grandes banques et des banques cantonales, dont les bilans ascendent à des centaines de millions. Ce sont les villages qui sont notre champ d'action et non pas les centres financiers et capitalistes des villes. Dans les milieux même où nous travaillons, combien de gros paysans ont conservé leurs comptes ouverts auprès du banquier de la bourgade voisine. Des sommes importantes, par crainte de l'impôt ont émigré de nos campagnes et ont été distraites du sol qui les avait produites.

A peu d'exception près nos sociétaires se recrutent dans les rangs des paysans modestes. Ne pourrait-on pas espérer que les capitalistes villageois, qui volontiers aspirent à jouer un rôle politique, comprennent mieux leurs devoirs vis-à-vis de leurs combourgeois, de leurs voisins immédiats. Le temps ne viendra-t-il pas où chacune de nos localités rurales se suffira au point de vue financier par l'intermédiaire de sa caisse de crédit. Ce pourrait être le cas de la grande majorité de nos villages suisses.

La moyenne des chiffres du bilan s'élève en 1918 à 294,000 fr. passant de 2,100,000 fr. (Waldkirch) à 12,000 fr. (Ergisch). Dans les grands villages de la Suisse orientale comme dans les hameaux les plus reculés de nos montagnes valaisannes, le but est le même, servir à la population indigène par un travail désintéressé, le moyen d'augmenter son bien-être, lui assurer une existence indépendante en développant les habitudes d'économie et de simplicité, compléments indispensables d'une Caisse de crédit rurale.

Le *capital social* total accuse une augmentation de 1,361,713 fr. et atteint à la clôture de l'exercice, la somme de 1,037,264 fr. (15 % de plus que l'année précédente). L'augmentation notée ici n'est pas en proportion avec celle du bilan que nous notions ci-dessus. Il ne faut pas oublier que pour nos Caisses la garantie offerte à leurs créan-

ciers ne consiste pas uniquement, comme c'est le cas pour les banques, dans le capital-action augmenté des réserves, mais dans la responsabilité illimitée de tous les associés. Dans bien cas, les sûretés que présentent les Caisses Raiffeisen dépassent les garanties de beaucoup d'institutions financières réputées très solides. Nous estimons cependant qu'il est d'une sage pratique financière de chercher à élever le capital social de chaque Caisse et nous recommandons, à l'occasion de nos inspections, de porter le montant de la part d'affaires, par des versements annuels modestes, à un chiffre plus en rapport avec l'importance des capitaux engagés. Les moyens propres de la totalité de nos Caisses s'élèvent — parts sociales et réserves — à 2,182,000 fr., soit à 3,4 % de la somme globale des bilans.

Entre les postes du passif, le compte *Caisse d'épargne* accuse la plus forte augmentation, soit 8,8 millions ou 42 % et atteint un montant de 30 millions. Le nombre des déposants a passé de 41,439 à 46,247. Augmentation 12 %. La moyenne du solde actif de chaque déposant est de 653 fr. (1917 : 517 fr.)

L'augmentation du chiffre des *dépôts et des obligations* reste modeste et n'a passé que de 13,3 millions à 16,4 millions. Quelques Caisses ne reçoivent des fonds qu'en livrets de Caisse d'épargne. Les Comités directeurs de l'Union se sont toujours efforcés d'encourager les Caisses à créer des obligations à terme plus ou moins long, 2 à 5 ans, de manière à pouvoir pratiquer elles-mêmes le prêt sur 1<sup>re</sup> hypothèque.

Il est toujours dangereux d'aliéner en placements à long terme des capitaux qui peuvent devenir exigibles dans un laps de temps restreint, comme c'est le cas de ceux fournis par la Caisse d'épargne. Les formalités imposées par la loi fédérale sur le timbre ne contribueront guère, il faut le craindre, à rendre sympathique à nos caissiers ce genre d'opérations.

Les *compte-courants créditeurs* ont passé de 9,7 millions à 16,4 millions, ce qui apporte la preuve que même dans les milieux ruraux, on a appris à se servir davantage de ce mode de placement. Il nous paraît que l'on pourrait faire plus encore à ce point de vue pour développer cette branche d'activité de nos Caisses de façon à réduire au minimum le total des capitaux improductifs, inutilement conservés dans quelque cachette où la ruse des cambrioleurs ne sait que

trop bien les dénicher. Le retrait de sommes considérables et dépassant de beaucoup les besoins courants, en juillet 1914, a été l'une des causes déterminantes de la détresse monétaire des premiers jours d'août suivant et a contraint dans la suite la Banque nationale à élever le chiffre de ses émissions. Lorsque la situation sera redevenue normale on peut s'attendre à ce que ces réserves de billets disparaîtront et que l'argent rentrera dans la circulation. Les compte-courants, utilisés concurremment avec les chèques, sont appelés à rendre de grands services. Nos Caisses contribueront à en vulgariser l'usage ce dont bénéficiera l'économie générale de notre pays.

Le montant des *comptes débiteurs* (prêts sur billets, cédules, etc.) s'est élevé d'environ 10 millions et atteint à la fin de l'exercice 41,2 millions, moyenne par prêts, 1536 fr. (1917 : 2253 fr.) Dans cette rubrique rentrent aussi les nombreux millions consacrés à des souscriptions de titres des emprunts de la Confédération et des Cantons. Il est difficile d'évaluer exactement quel est le bénéfice réalisé par les membres des Caisses Raiffeisen sur les prêts à prix modestes que peuvent consentir nos institutions d'entraide mutuelle. D'après les conditions actuelles de taux des banques on peut dire avec certitude qu'il n'est pas inférieur à 1 % et dans bien des cas il doit s'élever à 2 et 3 %, et nous parlons de la banque honnête. Que serait-ce si nous voulions établir une comparaison avec les conditions auxquelles certains établissements privés soumettent les malheureux qui se mettent sous leur coupe !

Les *comptes-courants débiteurs* accusent au 31 décembre 1918, un solde de 22,3 millions, en augmentation de près de 8 millions sur le précédent exercice. Dans ce montant rentrent des crédits importants accordés à des communes. La moyenne des débiteurs par crédit est de 6100 fr. Ces crédits ne sont pas seulement utilisés dans des milieux uniquement et spécifiquement agricoles. Ils servent aussi à procurer le fonds de roulement nécessaires à une foule de commerçants et d'industriels résidant dans nos villages. C'est ainsi que nos Caisses Raiffeisen étendent leur action bienfaisante à des cercles toujours plus étendus, groupant en un faisceau puissant des forces sociales saines et robustes qui sauraient faire front, le moment venu, aux entreprises des apôtres du bolchévisme.

Les taux des comptes-courants débiteurs ne sont en général que de  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{3}{4}$  % plus élevés que pour les comptes débiteurs proprement dits.

Au compte des profits et pertes ne figurent aux pertes que 1777 fr. 80, représentant le déficit que font presque nécessairement nos Caisses nouvelles l'année de leur fondation. Les frais de premier établissement ont doublé; quadruplé ceux qu'exige l'inscription au Registre du Commerce.

Le bénéfice net s'élève à 197,000 fr. (1917: 149,000) ce qui correspond au  $\frac{1}{3}$  % de la valeur du bilan total. Un tel résultat peut être considéré comme modeste et témoigne en faveur du caractère d'utilité publique de nos associations. Il ne faut pas oublier cependant qu'il est dans l'intérêt, bien entendu, d'une Caisse Raiffeisen de chercher à se constituer le plus rapidement possible un fonds de réserve qui lui permettra de faire face à toutes les éventualités et assurera l'avenir et la stabilité de l'institution.

Ce nous est, en terminant, un devoir d'exprimer notre très vive reconnaissance à tous ceux qui ont assuré, de façon toute désintéressée, la Direction de nos Caisses Raiffeisen et dont souvent les services ne sont pas reconnus à leur juste valeur dans leurs propres milieux.

Cette reconnaissance nous la devons aussi à nos Caissiers, lesquels, en ces temps de dépréciation de la valeur de l'argent et du renchérissement général, pourraient en bien des lieux être rétribués plus raisonnablement et qui, cependant, remplissent leurs devoirs avec fidélité et conscience.

Les renseignements statistiques montrent que le mouvement Raiffeiseniste en Suisse n'a pas cessé de suivre une marche progressive et que nos Caisses gagnent la confiance de cercles sociaux toujours plus étendus. Le moment viendra où l'on prendra conscience de leur importance économique et de leur part, dont le pays entier leur est redevable, dans l'amélioration du crédit personnel. La conviction se fait jour de plus en plus qu'un assainissement du petit crédit n'est possible que par les moyens mis en œuvre dans nos mutualités Raiffeisen, susceptibles de se développer jusque dans les villages les plus reculés de nos Alpes.

Les Caisses Raiffeisen suisses ont pris part aux divers emprunts émis par la Confédération depuis 1914 pour des sommes importantes et rempli ainsi fidèlement leur devoir envers la patrie.

Il nous sera permis de dire, en terminant, qu'il serait maintenant dans l'intérêt, bien entendu de l'Etat, de soutenir ce mouvement, d'en faciliter la diffusion, comme le font depuis longtemps maints pays voisins, par des subventions aux Caisses nouvellement fondées. Un Etat démocratique a le plus grand intérêt à compter au nombre de ses citoyens le plus grand nombre d'individus matériellement indépendants, des gens qui attendent plus d'eux-mêmes que de l'Etat, qui se subviennent seuls à leurs besoins et qui sont persuadés que seul est savoureux le pain que l'on a gagné à la sueur de son visage.

Nous continuerons à travailler fidèlement à la tâche que nous nous sommes imposé de répandre dans notre pays les principes de Raiffeisen; c'est notre contribution à l'œuvre commune à laquelle aucun citoyen ne peut se soustraire sans faillir à sa conscience.

### Mouvement général de la Caisse centrale Année 1918

	DOIT Fr.	AVOIR Fr.
Caisse (au Bureau central)	24,858,936.36	24,874,393.46
Obligations	79,300.—	138,000.—
Dépôts à terme	1,129,819.62	2,748,080.65
Banques	68,026,121.07	67,126,620.88
Comptes-Courants des Caisses	34,240,945.38	36,265,732.40
Fonds publics	4,385,791.68	2,921,283.53
Portefeuille	13,682,163.65	12,183,772.25
Intérêt des obligations	26,336.20	27,976.50
Dépôt de livres et matériel	18,021.25	14,030.40
Compte journaux	4,153.26	4,153.26
Cautions	40,000.—	40,000.—
Parts sociales	590.—	130,000.—
Intérêt des parts sociales	15,120.—	20,440.—
Compte de Profits et Pertes	843,202.08	843,926.82
Fonds de réserve	—	12,000.—
Mobilier	3,197.65	3,197.65
Lombard	100,000.—	100,000.—
	<b>147,453,607.60</b>	<b>147,453,607.60</b>
Mouvement d'affaires en 1917		Fr. 82,000,000.00
Mouvement d'affaires en 1916		» 37,000,000.—

### Bilan au 31 décembre 1918 (Bénéfices répartis)

	ACTIF	PASSIF
Caisse	28,011.82	
Banques	2,426,206.93	
Comptes-Courants	2,307,991.15	7,481,444.17
Fonds publics	5,264,245.05	
Portefeuille	2,703,472.25	
Dépôt de livres et matériel	5,387.81	
Mobilier (pour mémoire)	1.—	
Cautions	77,000.—	77,000.—
Obligations		578,000.—
Dépôts à terme		4,081,954.95
Intérêt des obligations		10,991.85
Intérêt des parts sociales		20,440.—
Parts sociales		512,500.—
Réserves		49,000.—
Solde à nouveau compte profits et pertes		985.04
	<b>12,812,316.01</b>	<b>12,812,316.01</b>